



Sage-femme

formation en Bretagne

SOMMAIRE

1 – Formation initiale

Ce chapitre liste les formations dispensées dans le cadre de l'enseignement scolaire secondaire et supérieur en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. **Les diplômes sont présentés par niveau de sortie de la formation**, et du niveau CAP au Master (du niveau 5 au niveau 1).

2 – Formation professionnelle continue

La formation continue s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de plus de 16 ans sortis du cursus scolaire. Certaines formations mentionnées dans le chapitre 1 « Formation initiale » peuvent également concerner ce public. Pour s'informer sur les formations de moins de 3 mois, consultez www.gref-bretagne.com.

Pour connaître vos droits à la formation continue, consultez nos fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne : 4.0 « La formation continue », 4.72 « Validation des acquis de l'expérience » et le guide « Les dispositifs pour l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi et jeunes de 16 à 25 ans » (en consultation dans le réseau Information Jeunesse breton et en téléchargement sur www.ij-bretagne.com / S'informer / Se former).

A CONSULTER :

Les métiers de la santé
Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 2.7

www.onisep.fr et www.nadoz.org
(formation initiale)
www.gref-bretagne.com
(formation continue)

www.bretagne.paps.sante.fr
Portail d'accompagnement des professionnels de santé en Bretagne : informations sur les formations, les concours, les bourses, les démarches et les aides à l'installation...

ADRESSE UTILE :

Renseignez-vous sur les **risques professionnels et la santé au travail** auprès de la CARSAT : www.carsat-bretagne.fr

LEXIQUE

DE : Diplôme d'Etat

DIU : Diplôme interuniversitaire

DU : Diplôme d'Université

PACES : première année commune aux études de santé

A noter :

Il existe une bourse d'études pour les étudiants entrant en formation sanitaire ou sociale en Bretagne. Pour tout connaître sur cette aide, consultez :

- la fiche Actuel Bretagne n° 1.612 « Les bourses de l'enseignement supérieur » sur www.crij-bretagne.com
- le site du Conseil régional www.bretagne.bzh rubriques « Aides & dispositifs / Les aides régionales »



1 – Formation initiale

NIVEAU BAC+1, +2 NIVEAU III

■ Préparation à la PACES

Consultez dans la fiche Actuel Bretagne n°2.7 « Les métiers de la santé », le chapitre consacré aux prépas.

■ PACES

En 1 an à plein temps

► *Publics*

29238 BREST Cedex 03
Université Bretagne Occidentale
UFR Médecine et sciences de la santé
22 av. Camille Desmoulins
CS 93837
02 98 01 64 73
-> www.faculte-medecine-brest.fr

35000 RENNES
Institut régional sport santé
IRSS
Allée Antoine Becquerel
Immeuble Le Nobel
02 99 22 88 12
-> www.irss.fr

35043 RENNES Cedex
Université Rennes 1
Faculté de Médecine
2 av. du Prof. Léon Bernard
02 23 23 44 20
-> www.medecine.univ-rennes1.fr

NIVEAU BAC+5... NIVEAU I

■ DE Sage-femme

En 5 ans à plein temps

► *Publics*

29238 BREST Cedex 03
Ecole de sages-femmes
22 av. Camille Desmoulins
CS 93837
02 98 01 71 65
-> www.univ-brest.fr

35033 RENNES Cedex 9
Ecole de sages-femmes
CHU de Rennes
2 rue Henri Guilloux
02 99 28 99 40
-> www.ifchurennes.fr

Source :
Onisep – Avril 2017

2 – Formation professionnelle continue

NIVEAU BAC+3, +4 NIVEAU II

■ DIU Périnatalité

35000 RENNES
Université Rennes 1
Faculté de médecine
Département de développement
professionnel continu
2 avenue du Pr. Léon Bernard
02 23 23 44 10
-> ddpc@univ-rennes1.fr
Condition(s) d'admission :
Médecin, psychologue,
psychomotricien, orthophoniste,
assistant social, éducateur
spécialisé, personnel soignant
avec bac+3 et exp. prof.
Durée de la formation : 2 ans

■ DU Suivi gynécologique et régulation des naissances

35000 RENNES
Université Rennes 1
Faculté de médecine
Département de développement
professionnel continu
2 avenue du Pr. Léon Bernard
02 23 23 44 10
-> ddpc@univ-rennes1.fr
Condition(s) d'admission :
Sage-femme
Durée de la formation : 5 mois